

**COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
de SAINT GEORGES MONTCOCQ
En date du mercredi 16 novembre 2011
Sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LAURENCE, Maire.**

Secrétaire de séance : S L'HOTELLIER

Conseillers présents : P. MAUDUIT, A. TALVAST, M. LEMARQUAND, G. DUCHEMIN, I. LEBAS, N. BEUVE, A. LEBOURGEOIS, C. STCHEPINSKY, P. HENNEQUIN, S. DAMOVILLE, S. LEGROS

Conseillers absent(s) avec pouvoir :

Conseillers absent(s) : B. PICAN, JY. BERTRAND

1- TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement a été créée en décembre 2010 afin notamment de simplifier les taxes d'urbanisme. Ainsi elle se substitue à la TLE. Elle entrera en vigueur le 1er mars 2012. La TA est de plein droit dans les communes dotées d'un PLU. Elle est établie pour la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagement de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Le CM doit fixer son taux qui doit se situer entre 1% et 5 % avant le 30 novembre 2011. En l'absence de la 1ère délibération, le taux est fixé à 1 %.

Délibération 34-2011

Le conseil municipal de Saint-Georges Montcocq décide

- d'instituer le taux de 3 % sur l'ensemble du territoire communal
- d'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L,331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7.

La présente délibération est valable pour une durée de un an reconductible.

2 – DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS

Le syndicat intercommunal pour le transport des élèves du canton de Saint-Lô a voté sa dissolution au 31 décembre prochain. Les communes adhérentes doivent délibérer sur cette décision.

Délibération 35-2011

Le conseil municipal prend acte et approuve la décision du syndicat intercommunal pour le transport des élèves du canton de Saint-Lô de se dissoudre à compter du 31 décembre prochain. Les communes adhérentes doivent délibérer sur cette décision.

3 – DÉMATÉRIALISATION DES ACTES

Avec la démarches ACTES, les documents seront envoyés à la préfecture via une plateforme sécurisée sur internet. Le visa se fait alors par accusé réception. La sécurisation du transfert se fait par l'achat d'un certificat.

Le coût de cette procédure consiste en un abonnement annuel de 94,48 €, le certificat étant gratuit grâce à la signature de la convention ACTES. Afin de pouvoir faire ce procédé, il faut passer une convention avec les services de la Préfecture.

Délibération 36-2011

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

- décide d'opter pour la transmission dématérialisée des actes avec les services de l'état,

- de signer avec les services de la Préfecture la convention nécessaire pour participer à cette procédure,
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents afférents au dossier

4 – SUBVENTION À L'ASSOCIATION KOMUNECO

L'association KOMUNECO avait créé le site internet en décembre 2009, le CM avait décidé de lui versé une subvention d'un montant de 300 €.

Le site a fait l'objet de deux attaques par des sites malveillants en 2011. F. MORICEAU, membre de cette association, a répondu rapidement et effectué le travail de remise en ligne et à niveau du site. C'est pourquoi, la commune pourrait versé à KOMUNECO une subvention annuelle de 100 €.

Délibération 37-2011

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser à l'association Komuneco une subvention d'un montant de 100 €.

5 - ANIMATION DE NOËL

Les animations de Noël auront lieu le vendredi 9 et le samedi 10 décembre, organisées par la mairie, les commerçants et l'ASL. Le programme de ces journées :

- vendredi 9 décembre 18 heures, sur le parking des 3 Paniers : apéro concert offert avec un groupe de jazz, sous un chapiteau. L'apéritif sera servi vers 19 heures.
- samedi 10 décembre 14 heures 30 : film offert aux enfants à mairie suivi de l'arrivée du Père Noël. Puis, vin chaud et autres douceurs, tirage au sort du jeu tombola organisé par les commerçants, au niveau des 3 Paniers.

Un budget d'environ 1000 € est consacré à la manifestation. Ainsi, la location du chapiteau d'une dimension de 12m x 6m se fera auprès de M. François MARIE pour un coût TTC de 396 €. M. MARIE installe le chapiteau et offre les éclairages.

Une réunion sera organisée 2-3 jours avant pour finaliser le détail de ces journées.

6 – COMMUNICATION

Le bulletin municipal devrait paraître la semaine précédent les animations de Noël afin de prévenir les montcocquois des manifestations proposées.

La prochaine exposition de peinture sera proposée par M. Claude LEMARQUAND à partir du 10 décembre. Un vernissage sera organisé à 11 heures.

7 – ACCESSIBILITÉ

M. LAURENCE et Mme LEBAS donnent un compte rendu de la réunion "accessibilité" qui a eu lieu à la CASA le vendredi 21 octobre.

8 – PLAN NEIGE

En prévision de périodes de neige, le plan neige a été reconduit. Ainsi, un plan de déneigement a été établi avec différentes priorités, des tas de sables vont être disposés sur certains carrefours, les employés communaux saleront certains endroits de la commune... Des sacs de sel seront également mis à disposition des habitants pour le déneigement de l'espace public.

9 – SUIVI DES PERSONNES ISOLÉES

Lors de sa séance du 25 novembre dernier, le CCAS a établi une liste des personnes isolées. Les membres du CCAS lors d'événements particuliers tels canicule ou période de neige, s'assureront de leur situation.

10- QUESTIONS DIVERSES

a) Terrain des scouts

Le groupe des scouts de Saint-Lô a sollicité de la commune la mise à disposition d'un terrain pour les activités "nature" des jeunes adhérents. Ainsi, le terrain jouxtant l'école primaire leur a été proposé. Mme GIRAUDET a mis à leur disposition un hangar pour que le groupe puisse entreposer leur matériel.

b) Vélos électriques

La communauté d'agglomération Saint-Loise devrait mettre en place un système de location de vélos électriques. La commune souhaite participer au programme.

c) Cotisation au CNFPT

Une loi de finances rectificative abaisse le taux de cotisation au CNFPT de 1 % à 0,9 % à partir de 2012. Cette baisse entraîne une perte pour le CNFPT de 33,8 millions qui seront compensés par la fin de la gratuité pour certaines formations et/ou des remboursements annexes à la formation (transport, restauration...). Le CNFPT demande à chaque collectivité membre d'adopter un vœu afin de maintenir de taux à 1 %.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à la demande du CNFPT.

d) Organisation du temps de travail pendant l'arrêt de Maryline

Maryline est actuellement en congé maladie, au moins jusqu'au 30 novembre prochain. En attendant son retour, le secrétariat est assuré par Corinne et Eloïse.

e) Prochaine réunion

- ▲ Commission communication : mercredi 30 novembre à 17 heures
- ▲ Commission électorale : jeudi 15 décembre à 18 heures
- ▲ Pot des nouveaux arrivants : vendredi 16 décembre à 18 heures

* La CASA organise une visite de la station de traitement des eaux de Perros Guirrec le 30 novembre prochain.

* La CASA va lancer une enquête auprès de shabitants du Hameau de la Houssaye afin de connaître leur avis sur la création d'un assainissement dans le village.

* Une réunion va avoir lieu avec l'entreprise SORAPEL pour le changement des luminaires de l'éclairage public à ballon fluorescent ainsi que des mâts.